

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

**Commune
de
LIBERCOURT**

**REVISION
DU P.L.U.**

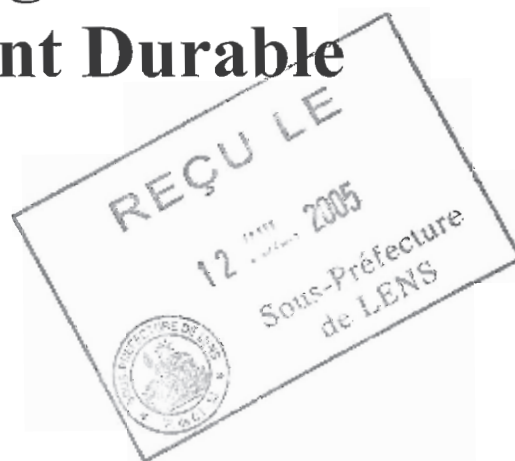
**Projet d'Aménagement et
de Développement Durable**

Approbation : 22 juin 2005

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil

Municipal en date du : **22 JUIN 2005**

Le Maire



B&R Ingénierie

18, rue du Chevalier de la Barre
62800 LIEVIN

Tel: 03.21.78.55.22 Fax: 03.21.78.99.00

80, rue de Marcq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL cedex

Date:

Juin 2005



2

SOMMAIRE

1 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU.....3

1.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF.....3

1.2 LA PHILOSOPHIE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :.....3

2 RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC QUI CARACTERISENT LIBERCOURT.....4

2.1 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE4

2.1.1 Démographie, logements4

2.1.2 Économie et emploi4

2.1.3 Équipements4

2.1.4 Déplacements.....5

2.2 L'ENVIRONNEMENT NATUREL5

2.3 L'ENVIRONNEMENT URBAIN5

3 LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE.....6

3.1 LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME6

3.1.1 Les thématiques du projet.....6

3.2 LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA COMMUNE7

3.2.1 Axe 1 : Améliorer la qualité de vie : renforcer les pôles sportifs et assurer une gestion écologique des déplacements et des énergies7

3.2.2 Axe 2 : Diversifier et valoriser l'offre en logements pour permettre la croissance de la population10

3.2.3 Axe 3 : Prendre en compte les risques et le patrimoine naturel dans les aménagements futurs de la commune.....11

3.2.4 Axe 4 : Faciliter le développement économique de la commune.....14



1 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU

1.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF

Ce sont principalement les articles :

- L 123-1
- R 123-3

Du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il est totalement inopposable.

Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

1.2 LA PHILOSOPHIE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable c'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

C'est une politique qui doit viser comme stratégie à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire communal qui vise le progrès économique et social, tout en protégeant l'environnement.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- Les données sociales
- les données économiques
- les données environnementales

2 RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC QUI CARACTERISENT LIBERCOURT

2.1 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1.1 Démographie, logements

La population de Libercourt connaît une forte régression depuis 1982, elle perd 1 239 habitants en 17 années (passage de 10 093 en 1982 à 8 854 habitants en 1999). Ce phénomène a tendance à s'accroître au cours des différentes périodes intercensitaires.

Le nombre de logements est en légère diminution depuis 1975, du fait de la perte importante de population et d'un taux d'occupation (nombre d'habitants par résidence principale) en constante régression (passage de 3,19 en 1975 à 2,81 en 1999). Depuis 1999, le nombre de logements sur la commune a augmenté, plus de 130 logements ont été construits et quelques permis de construire déposés. Même si aucun recensement communal n'a été effectué depuis 1999, on peut supposer que la population de Libercourt a suivi la tendance de l'évolution de logements.

- **La mise en adéquation de ces différents facteurs montre qu'il est nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements et ce dans un objectif de maintien de la population au niveau actuel. Il faut à la fois pouvoir répondre à la demande des habitants actuels et satisfaire les nouvelles populations.**

2.1.2 Économie et emploi

Le taux d'activité de la commune de Libercourt même s'il est en augmentation entre 1982 et 1999 (passage de 34% à 35,6 %), reste largement inférieur à la moyenne départementale (37,1% en 1982, et 40,7% en 1999). Le taux d'emploi (Nombre d'emplois / Pop active) est relativement faible (0,77), ce qui signifie que les emplois proposés par la commune ne sont pas forcément occupés par des Libercourtois.

Les activités présentes sur le territoire communal sont pour l'essentiel des industries. En effet, la proximité d'infrastructures de communication telles que l'autoroute A1 et son échangeur autoroutier, la RN 17, la ligne de chemin de fer Lille-Paris, a facilité l'implantation de nombreuses zones industrielles et d'activité.

- **Dans l'avenir, il s'agira de poursuivre le développement du domaine économique et d'assurer la pérennité des différents secteurs d'activités présents sur le territoire communal de Libercourt, même si le développement économique est de la compétence de la communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.**

2.1.3 Équipements

La commune propose un large éventail de services publics au travers de nombreux équipements scolaires, sociaux, de santé, sportifs et de loisirs.

- **La commune se doit alors de conserver cette volonté d'offrir à ces habitants un maximum d'équipements. Elle devra alors mettre tout en œuvre pour répondre à une demande locale de plus en plus forte.**

2.1.4 Déplacements

La commune de Libercourt possède un important réseau routier qui converge vers son centre ville, où il croise la ligne de chemin de fer Paris Lille. Cette convergence engendre des perturbations importantes de circulation et fait de Libercourt une ville de transit.

De nombreux chemins piétonniers et bandes cyclables sont recensés sur le territoire communal. Toutefois, ces voies de circulation douce ne sont pas reliées entre elles et ne sont donc pas régulièrement empruntées.

- **Afin d'optimiser et faciliter les déplacements, la commune envisage d'engager la réalisation de projets. Il s'agit notamment d'aménager et sécuriser les voies et les carrefours dangereux, d'encourager le développement de systèmes de transports durables et doux (par la mise en place d'un réseau cohérent de cheminements piéton et cycliste en liaison directe avec les transports en commun) et de développer l'intermodalité autour du pôle gare, tout en évitant le tout parking.**

2.2 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Malgré une densité de population élevée (745 habitants par km²), la commune possède de nombreux espaces non urbanisés (35% de son territoire) et 210 hectares de bois, pour la plupart recensés en Espaces Boisés Classés.

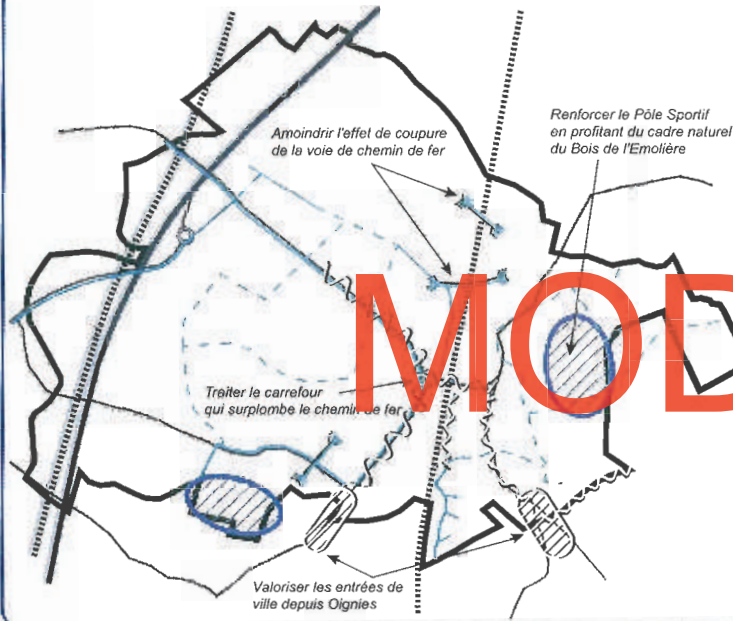
Une partie du territoire communal est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique : la ZNIEFF de type 1, dite « Etang et Bois d'Epinoy ». De plus, des zones de préemption du conseil général concernent les bois de l'Epinoy et de l'Emolière.

En plus des zones naturelles recensées, les cités minières présentent une qualité paysagère certaine. Les nombreux alignements d'arbres le long des voies (en plus ou moins bon état sanitaire) et les quelques espaces ponctuels boisés procurent à certains quartiers un cadre relativement vert.

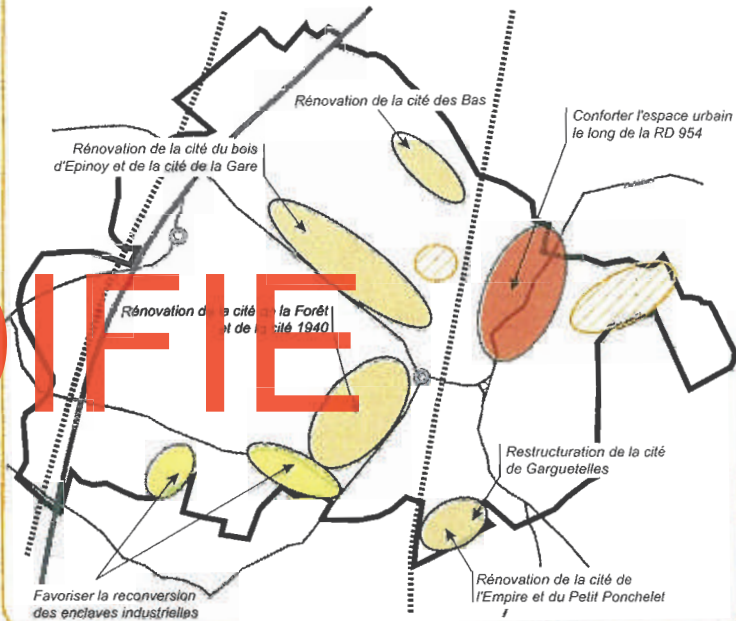
2.3 L'ENVIRONNEMENT URBAIN

L'espace urbain de Libercourt présente, comme de nombreuses communes minières une mauvaise cohérence. Au centre ville, l'ancien bourg, s'oppose une série de cités minières construites en continuité, mais bien souvent mal reliées entre elles. Entre ces quartiers, s'intercalent des quartiers plus récents et des équipements publics.

Améliorer la qualité de vie : renforcer les pôles sportifs et assurer une gestion écologique des déplacements



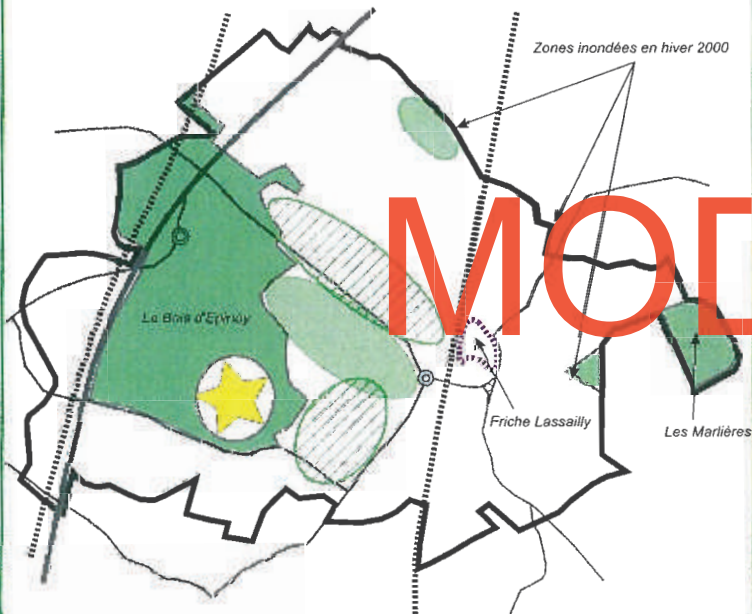
Diversifier et valoriser l'offre en logements pour permettre la croissance de la population



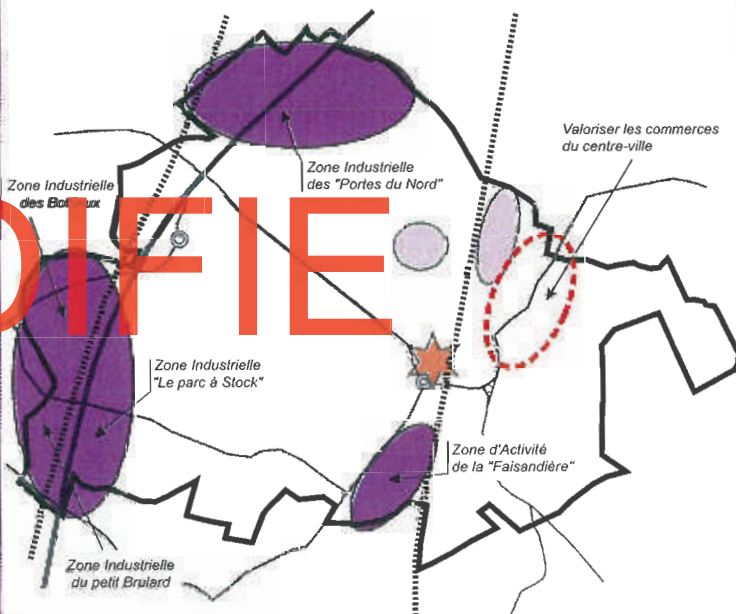
- Renforcer les pôles sportifs et de loisirs en profitant des espaces boisés
- Améliorer les liaisons entre les différents quartiers (voiture, vélo, piétons, transports en commun...)
- Aménager et sécuriser les voiries, traiter les carrefours dangereux
- Existant
- A créer
- Analyser les flux piétonniers et/ou deux-roues
- Traitement et mise en valeur des entrées de ville

- Conforter les espaces bâtis du "Vieux Libercourt"
- Restructurer les cités minières de qualité
- Espaces de renouvellement urbain à vocations multiples
- Prévoir de nouveaux espaces d'extension à vocation d'habitat

Prendre en compte les risques et le patrimoine naturel dans les aménagements de la commune



Faciliter le développement économique de la commune



- Protéger et maîtriser la fréquentation des boisements à caractère naturel
- Préserver les espaces verts urbains et les espaces naturels
- Préserver le patrimoine arboricole et les plantations d'isolement
- Ancien terroir en cours de requalification
- Site présentant des pollutions historiques des sols

- Concentrer les activités industrielles et artisanales au contact des principaux axes de transit
- Soutenir les petites activités de centre ville
- Encourager la présence de commerces de proximité
- Conforter et valoriser le pôle d'échange de la gare.

3 LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

3.1 LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

L'élaboration du diagnostic général de la commune (à travers une analyse poussée du territoire, le traitement de données statistiques, de contraintes réglementaires et l'analyse paysagère) a permis de cerner l'ensemble des enjeux qui se jouent sur le territoire de Libercourt.

L'ensemble de ces éléments a permis de mettre en oeuvre un projet d'aménagement global de la commune se devant d'assurer la pérennité ainsi que le développement à venir de Libercourt. Il se développe autour de quatre thématiques importantes.

3.1.1 Les thématiques du projet

- **Les loisirs et la qualité de vie.** Les nombreux espaces boisés, la diversité dans les logements et la présence sur le territoire de l'ensemble des services nécessaires aux habitants font de Libercourt une commune attrayante.
- **L'habitat et l'organisation urbaine.** Libercourt possède un patrimoine bâti lié à l'activité minière et un patrimoine culturel riches et une organisation urbaine caractéristique du bassin minier qui la singularise.
- **Les sites et patrimoine naturel.** Varié, riche et occupant près de 30% de la superficie communale, le milieu naturel est une composante incontournable du paysage de Libercourt. Quelques contraintes ralentissent alors le développement de la commune.
- **Renforcer l'économie de la commune.** Libercourt bénéficie d'une situation géographique privilégiée (gare SNCF, échangeur de l'A1, à 20 minutes de Lille...) qui en fait une terre d'accueil idéale pour de nombreuses entreprises.

Ces quatre thématiques ont été développées en axes d'actions stratégiques :

- **Axe 1 : Améliorer la qualité de vie : renforcer les pôles sportifs et assurer une gestion écologique des déplacements et des énergies.**
- **Axe 2 : Diversifier et valoriser l'offre en logements pour permettre la croissance de la population.**
- **Axe 3 : Prendre en compte les risques et le patrimoine naturel dans les aménagements futurs de la commune.**
- **Axe 4 : Poursuivre le développement économique de la commune.**

3.2 LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA COMMUNE

3.2.1 Axe 1 : Améliorer la qualité de vie : renforcer les pôles sportifs et assurer une gestion écologique des déplacements et des énergies

➤ Renforcer les pôles sportifs

- *Renforcer les pôles existants*

Les équipements sportifs de la commune de Libercourt sont disséminés sur le territoire. Le stade se situe rue Cyprien Quinet, près de la mairie, le stade d'entraînement et le centre sportif C.O.S.E.C. se trouvent derrière le collège J. de Saint Aubert, près de l'étang d'Emolière et le complexe sportif rue Darchicourt. La commune souhaiterait, à terme, déplacer le stade municipal de la rue Quinet, vers le stade d'entraînement, afin de créer un véritable pôle sportif et de loisirs.

Sur l'Avenue Mermoz, au Sud de la commune, se trouvent la salle de sports et le stade de la commune d'Oignies. Cette dernière souhaite y installer de nouveaux équipements. Il est alors nécessaire de faire apparaître ces projets dans le Projet de la commune de Libercourt, tout ceci étant situé sur son territoire.

- *Profiter de la proximité des espaces verts et naturels*

Le renforcement de l'espace sportif de la rue Pantigny pourra profiter du Bois et de l'Etang d'Emolière. En effet, les chemins de promenade et de randonnée existant ou à créer en feront un espace de détente et de loisirs important sur la commune. Il pourra proposer des parcours santé, des espaces de jeux pour jeunes enfants, des plateaux de skate....

Le pôle sportif de Oignies, au sud de la commune, pourra quant à lui profiter du Bois d'Epinoy et de l'ancien terroir en cours de reconversion, actuellement pré-verdi. Y est prévu la mise en place d'un espace de détente avec chemins de promenade et plantation d'essences locales.

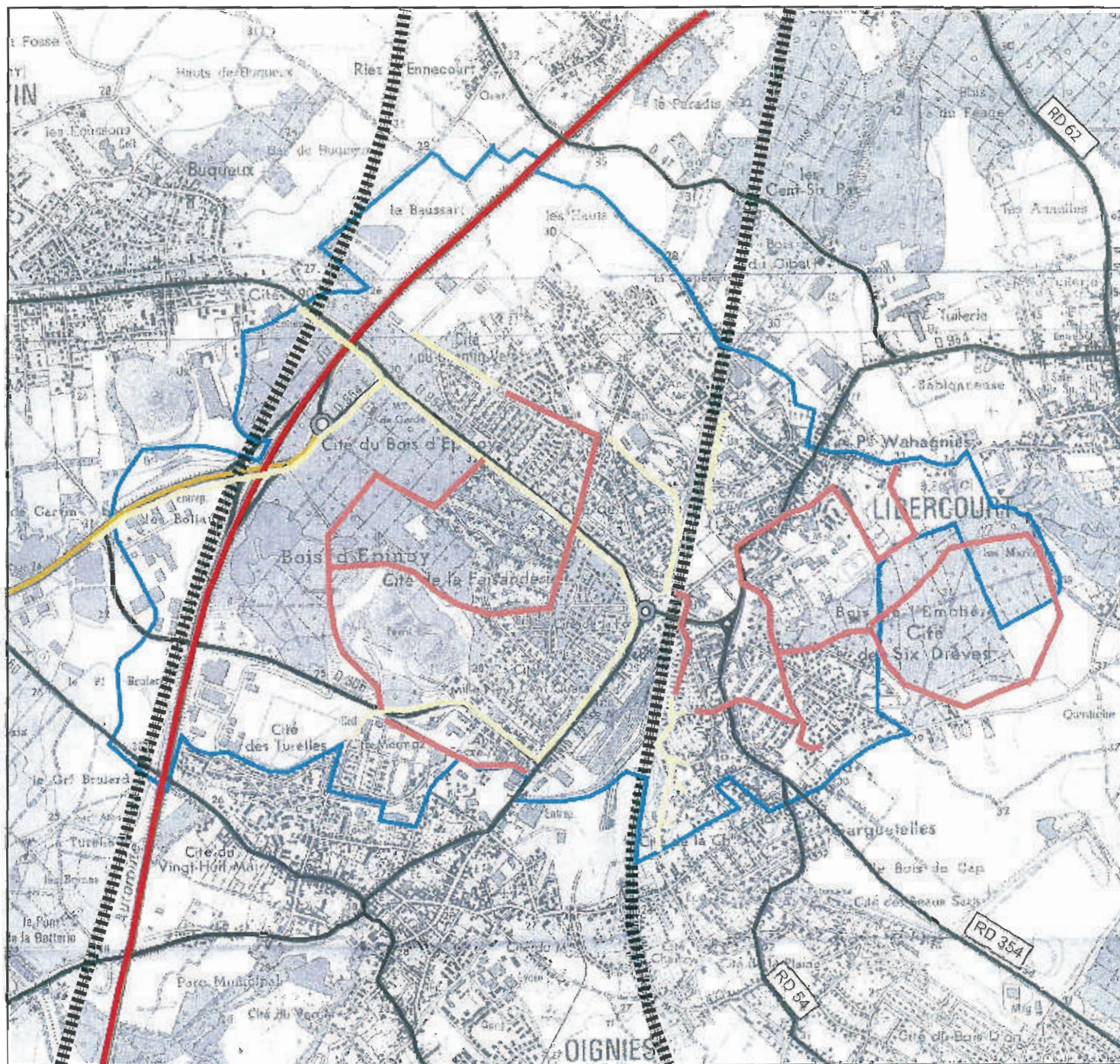
➤ Assurer une gestion écologique des déplacements

- *Réduire les problèmes de nuisances et d'insécurité routière*

La vitesse, les encombrements, la pollution de l'air, le bruit, sont autant de contraintes subies par la population dans la quasi-totalité des communes urbaines. Le développement durable, de par sa définition, envisage un développement qui n'entraîne pas d'effets néfastes sur les générations futures et leur développement.

Chaque commune, peut à son échelle agir en faveur de ses résidents en limitant les nuisances de la circulation automobile. A Libercourt, cela passe par :

- L'adaptation des dimensionnements routiers à la circulation et au site (réduction d'une voie urbaine, proche d'un équipement scolaire ou de loisirs),



- | | | | |
|---|----------------------|--|--|
|  | Autoroute |  | Cheminements piétonniers
et cyclables existants |
|  | Route nationale | | |
|  | Route départementale | | |
|  | Ligne S.N.C.F. |  | Liaisons à envisager |
|  | Limites communales | | |

les aménagements adaptés au type de circulation (mise en zone 30 des voies de desserte interne, passages surélevés...) permettront de limiter la vitesse de circulation ;

- La gestion des parcs de stationnement en favorisant les stationnements deux-roues ;
- La limitation des encombrements par des aménagements du temps de travail dans les entreprises et services publics de la commune ;
- La poursuite de la prise en compte des « points noirs » et des zones sensibles (carrefours dangereux, abords des écoles...) et le réaménagement de ses sites ;
- La limitation des risques et nuisances par l'absence de création de zones d'habitat dans les zones proches des sources de nuisance.

- *Favoriser les modes de déplacements doux*

La population de Libercourt, malgré le faible éloignement des équipements et commerces, n'a pas facilement recours aux modes de « déplacements doux ». Afin d'inverser les tendances, diverses actions peuvent être menées :

- Etablir un réseau de cheminements piétonniers et cyclables cohérent et continu ;
- Favoriser la « perméabilité » du tissu urbain pour qu'il soit aisément traversé par les cheminements et les transports en commun (mise en place d'itinéraires non automobiles...) ;
- Continuer à rendre les espaces traversés attrayants, à la fois par des aménagements paysagers, la sécurisation des parcours, la lisibilité de l'itinéraire....

- *Réduire les déplacements automobiles quotidiens*

En plus des déplacements domicile-travail, un grand nombre de résidents utilisent leur véhicule pour des déplacements ponctuels, vers les équipements et les services ou vers les autres quartiers de la commune. Certaines mesures prises peuvent alors limiter ces déplacements de courte distance :

- Le développement de la « mixité urbaine » qui consiste à préserver ou créer des services et équipements de base à proximité immédiate des zones d'habitat ;
- La liaison des zones urbaines entre elles et aux équipements et services par un réseau cohérent de liaisons piétonnières et deux-roues ;
- La prise en compte de toutes ces mesures dans la conception de nouveaux quartiers, qui ne devront d'ailleurs pas être excentrés.

La création de parkings relais à proximité des transports en commun permettra également de limiter les déplacements automobiles sur des plus longues distances.

➤ Assurer une gestion écologique des énergies

- *Améliorer l'efficacité énergétique des constructions et exploiter les ressources locales*

L'utilisation des énergies renouvelables, aspect important du développement durable, est envisagée à l'échelle de l'agglomération. Des actions peuvent être menées en parallèle, à l'échelle de la commune :

- Intégrer les données climatiques régionales dans l'implantation et la conception des nouveaux quartiers et bâtiments publics ;
- Engager ou poursuivre l'isolation des bâtiments publics et le renouvellement des installations de chauffage au profit d'équipements plus économes ;
- Systématiser l'emploi d'équipements à faible consommation énergétique (éclairage public par exemple)
- Utiliser au maximum les ressources énergétiques locales pour alimenter les infrastructures communales et les programmes de logements neufs (capteurs solaires, toitures captantes, vérandas...)

- *Intégrer les données climatiques locales dans les projets urbains*

Il faudra par exemple minimiser les besoins énergétiques que ce soit au niveau du chauffage, de la climatisation ou de l'éclairage, par une réflexion sur l'orientation des bâtiments adaptée à l'ensoleillement. On pourra également minimiser l'impact du vent sans compromettre l'accès au soleil en étudiant les orientations, l'implantation de haies...

3.2.2 Axe 2 : Diversifier et valoriser l'offre en logements pour permettre la croissance de la population

➤ Développer une offre d'habitat diversifiée et équilibrée.

Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre la mise en oeuvre d'une politique équilibrée et diversifiée de l'habitat. Il doit répondre à la fois aux besoins quantitatifs qui permettront de poursuivre la croissance engagée ces dernières années et à la demande qualitative de logements :

Les constructions doivent nécessairement prendre en compte plusieurs exigences :

- La mixité urbaine, notamment par la poursuite de l'introduction de logements d'accession à la propriété dans le tissu existant.
- La qualité en préservant l'habitat ancien de centre bourg dans sa typologie et morphologie et les différents types d'habitations minières en favorisant l'idée de conserver le caractère minier de la commune tout en inscrivant les futures opérations dans un maillage espaces verts/espaces publics.

➤ Favoriser le renouvellement urbain

Le développement urbain s'est traduit jusqu'à ce jour par un confortement du centre mais aussi par un étalement périurbain sur les marges de la commune, le long et en arrière des routes départementales, jusqu'aux abords des espaces naturels protégés.

A l'heure actuelle, très peu de terrains sont disponibles sur la commune pour une ouverture à l'urbanisation.

La stratégie de renouvellement urbain souhaitée par la collectivité et inscrite dans la perspective de développement durable a pour objectif de conforter l'espace urbain existant.

La problématique de renouvellement urbain peut être élargie. Elle suppose une politique équilibrée et diversifiée de l'habitat. Il n'existe pas réellement de nombreuses dents creuses sur le territoire communal de Libercourt. Pourtant, un travail sur l'espace public peut être fait et permettre à la commune de se densifier et de combler les espaces vides. Au cours de rénovation de certaines cités minières (cité de la gare et du Bois de l'Epinoy), le domaine public ainsi que certaines propriétés peuvent être réduites en vue de réaliser des constructions au cœur de l'existant.

3.2.3 Axe 3 : Prendre en compte les risques et le patrimoine naturel dans les aménagements futurs de la commune

➤ Prendre en compte les risques et les nuisances

- *Prévenir les risques technologiques*

Il existe des contraintes sur le territoire communal de Libercourt. Il s'agit notamment des risques technologiques liés au passage de transports de matières dangereuses sur l'A1 et la RN17, du risque de mouvement de terrain, et de la présence de 10 sites présentant des sols pollués ou contaminés (dont la friche « Lassailly » en centre ville).

La prise en compte de ces risques dans la création de nouvelles zones d'extension est donc indispensable.

- *Favoriser la limitation des nuisances à proximité des zones bruyantes*

Les voies de chemin de fer (ligne TGV Nord Europe et ligne Paris-Lille) ainsi que l'autoroute A1 sont classées voies bruyantes de type I et II. Les nouvelles zones d'habitat, ne devront donc pas être implantées à proximité de celles-ci, afin d'en limiter les nuisances, et les zones d'habitat proches de ces voies de communication ne pourront pas être étendues ou densifiées. En cas de mise en place d'un projet bruyant, le respect de certaines règles, telle que l'isolation phonique, l'aménagement de zones tampon ou anti-bruit s'avèreront nécessaires.

➤ Préserver le patrimoine naturel

- *Protéger et préserver la ressource en eau*

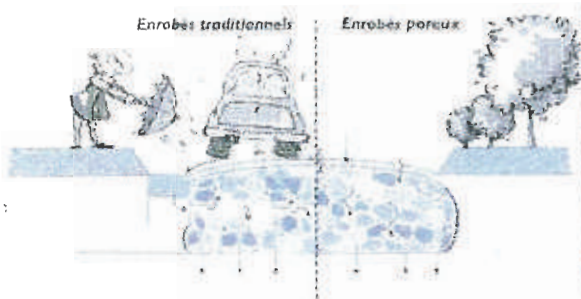
Cet objectif peut se traduire par la mise en oeuvre de différentes actions :

- **limiter l'imperméabilisation de la surface des sols sur la commune**, ce qui passera notamment par le recours à des techniques « alternatives » dans les projets urbains (noues, puits d'infiltration, enrobés poreux, tranchée drainante, chaussée réservoir d'infiltration, bassins de stockage...),
- **protéger ses surfaces de toute source de pollution** : assurer une meilleure gestion de l'écoulement des eaux de pluie par la création systématique d'un réseau séparatif qui permettra d'éviter tout engorgement (que l'on retrouve actuellement dans certaines zones de la commune) et en assurer un taux de raccordement optimal.

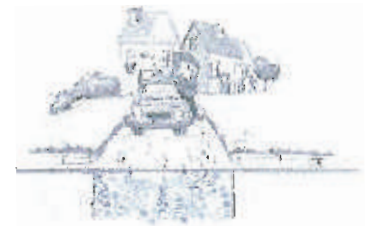
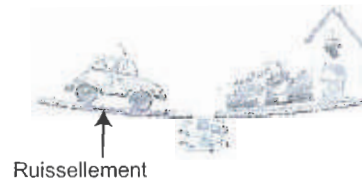
Les collecteurs strictement pluviaux du réseau séparatif ne devront jamais être raccordés au réseau unitaire. Les eaux pluviales doivent être prioritairement gérées à la parcelle et infiltrées ; elles ne pourront être rejetées au milieu naturel qu'exceptionnellement, en cas d'infiltration techniquement impossible ; ce débit est limité à 2 L/s/ha.

PRESENTATION DE QUELQUES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

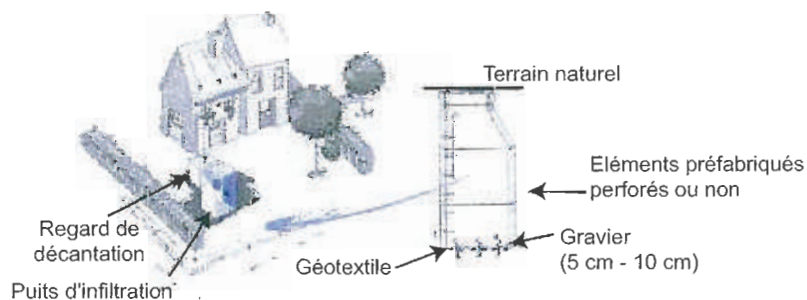
La structure réservoir



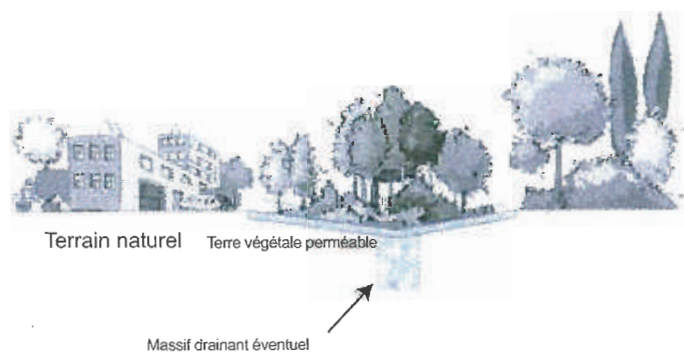
La tranchée drainante



Les puits d'infiltration



Les noues



- *Préserver et valoriser les espaces existants*

Le territoire de Libercourt est occupé par de nombreux espaces naturels, pour la plupart protégés. Sur les 660 hectares que compte la commune, 210 sont boisés, et au total, environ 35% de la surface totale ne sont pas urbanisés (espaces entretenus, espaces agricoles-rares-, espaces verts urbains, friches minières et industrielles...).

Les protections réglementaires telles que la ZNIEFF, les zones de préemption et les espaces boisés classés ne suffisent pas à limiter les dégradations subies par le milieu du fait de différents facteurs (destruction par piétinement, mauvaise gestion de l'entretien de ces milieux...).

Des actions pourront alors être mises en place afin de gérer au mieux l'aménagement de ces espaces de nature :

- **Gérer le patrimoine arboricole de la commune par l'utilisation de principe de gestion écologique** (choix d'essences régionales ; fauche de l'herbe plus espacée avec valorisation des foin, production de compost, et de paillage ; recours le moins souvent possible à des produits toxiques, recours à une taille douce des arbres...).
- **Maîtriser la fréquentation des boisements à caractère « naturel »** par la gestion des flux piétonniers et deux roues et la sensibilisation de leurs usagers.

- *Créer de nouveaux espaces*

La commune possède des terrains non encore urbanisés, qui ne seront pas destinés à accueillir à court terme des constructions à usage d'habitation, de services ou de commerce. Ces espaces, auront alors comme vocation l'installation de nouveaux espaces de détente, de loisirs. Il s'agit en particulier **d'espaces enclavés dans le tissu urbain**, de friches industrielles ou de délaissés urbains.

Lors de la création de ces espaces, des règles pourront être respectées afin de favoriser le développement durable. Il s'agit par exemple de :

- **favoriser l'installation d'essences régionales**, adaptées et robustes, pouvant supporter les contraintes du milieu urbain,
- **favoriser la gestion « douce »** de ses espaces verts et envisager la meilleure utilisation des déchets végétaux,
- **créer un maillage cohérent entre ces espaces** verts urbains à créer et/ou existants qui pourra notamment passer par la création des cheminements pédestres et cyclables.

- *Préserver les sites de qualité sur la commune,*

La qualité urbaine participe de façon primordiale à l'attractivité du territoire communal. Elle est développée afin de lutter contre la déqualification des espaces urbains.

Une attention particulière est portée aux :

- **Sites urbains et « historiques »**, notamment en garantissant la préservation et la valorisation des espaces présentant un intérêt particulier, notamment à proximité des édifices remarquables tels que le terril qui présente un intérêt majeur en terme de patrimoine industriel. Cette préoccupation se retrouve également dans la préservation des sites archéologiques identifiés, non urbanisés et qui le resteront.
- **Cités minières de qualité**, qui sont intéressantes en terme de patrimoine bâti régional. Sur la commune de Libercourt, ces cités ont d'autant plus d'intérêt, qu'elles sont très variées et de bonne qualité paysagère.
- **Espaces publics**, en continuant les efforts de qualification des voiries déjà engagés dans la ville, en protégeant et en développant les liaisons piétonnières ;
- **Espaces verts urbains**, en entretenant les alignements le long des voies, en créant de nouveaux espaces de détente et de promenade afin de relier les différents quartiers via un cheminement piétonnier et cyclable de qualité et attractif.
- **Entrées dans le bourg**, qui constituent des espaces plus sensibles du point de vue paysager et sur lesquels un traitement particulier devra être développé lors des opérations d'urbanisation future des espaces adjacents.

Pour les espaces voisins, cela implique à définir des règles concernant :

- Le traitement paysager des abords des différentes RD concernées ;
- L'aménagement interne des zones d'extension situées le long des RD ;
- L'aménagement et le traitement paysager des voiries secondaires des zones d'extension présentes le long des axes concernés ;
- Le traitement des franges des futures zones d'extension.

3.2.4 Axe 4 : Faciliter le développement économique de la commune

➤ Renforcer l'économie de la commune

Bien que jouant déjà un rôle relativement important à l'échelle de son aire d'influence, le poids des emplois et des fonctions stratégiques localisées sur la commune reste une des priorités à développer.

Un des objectifs majeurs du projet de développement de la commune de Libercourt est d'assurer le développement des activités économiques, de continuer à accueillir des entreprises et des artisans, mais surtout d'offrir des emplois à sa population, qui présente un taux de chômage élevé.

Le P.L.U. doit donc être adapté aux caractéristiques et aux besoins actuels et futurs des différents secteurs d'activités économiques.

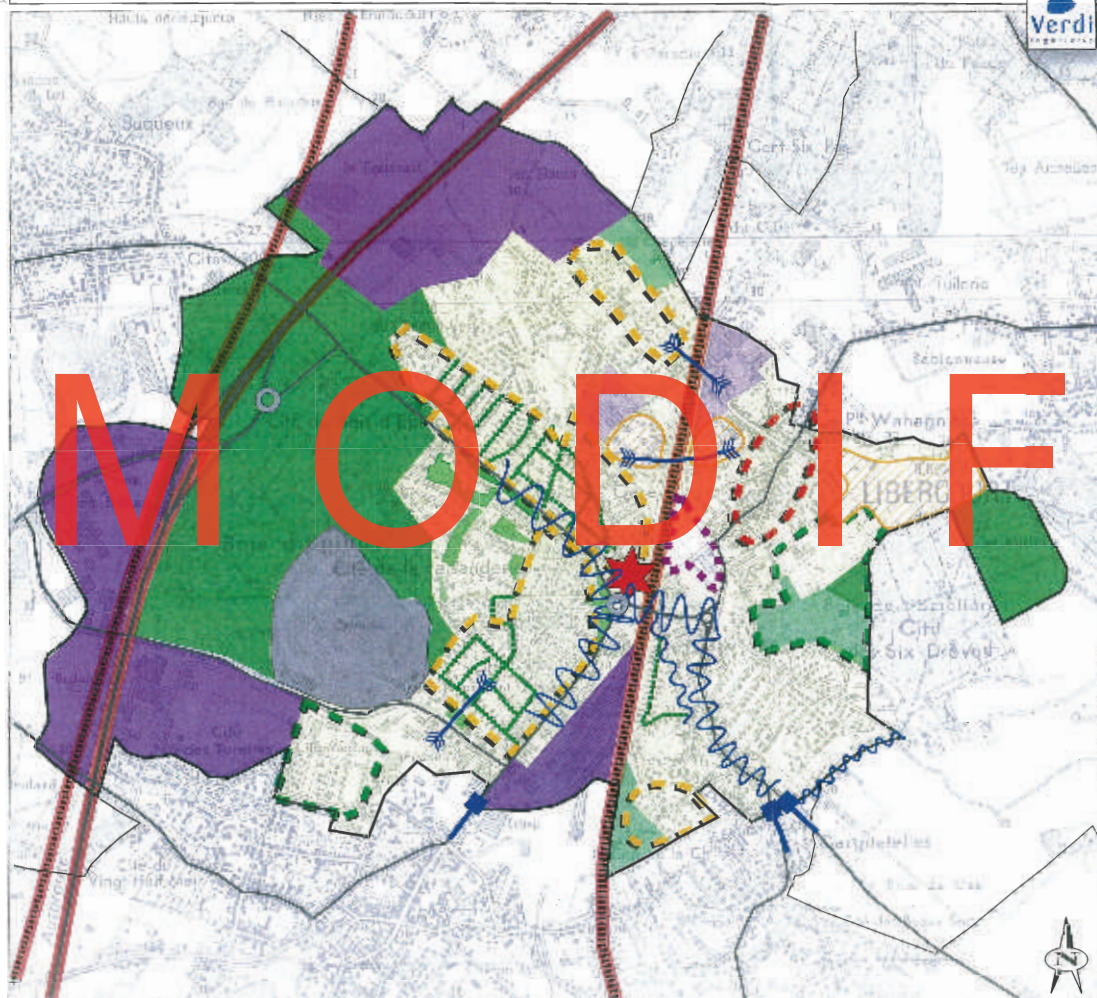
➤ Conforter le pôle d'échanges de la gare

La commune souhaiterait voir la création d'un véritable pôle d'échanges autour de la gare SNCF, avec création d'une gare routière.

Ce projet est soutenu par le syndicat mixte des transports qui lance une étude pour connaître les évolutions de fréquentation que la gare pourrait subir.

CARTE GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

0 150m 600m



Loisirs et Qualité de vie

-  Renforcer le Pôle sportif et de loisirs en profitant des espaces boisés
-  Traitement et mise en valeur des entrées de ville
-  Renforcer les liaisons entre les différents quartiers (voiture, vélo, piétons, transports en commun...)
-  Aménager et sécuriser les voiries, traiter les carrefours dangereux

Habitat et espaces urbains

-  Densifier l'espace bâti et favoriser le renouvellement urbain
-  Conforter l'espace bâti du "vieux Libercourt"
-  Restructurer les cités minières de qualité
-  Espaces d'extension en continuité du tissu urbain existant

Sites et patrimoine naturel

-  Préserver le patrimoine arboricole
-  Protéger et restaurer la plantation des boisements à caractère naturel
-  Profiter des délaissés urbains pour la création de nouveaux espaces verts
-  Ancien terri en cours de requalification
-  Site présentant des pollutions historiques des sols

Renforcer l'économie de la commune

-  Concentrer les activités industrielles et artisanales au contact des principaux axes
-  Soutenir les petites activités de centre ville
-  Conforter la présence de commerces de proximité
-  Conforter et valoriser le pôle d'échanges de la gare

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



COMMUNE DE
LIBERCOURT

(N° INSEE : 62 907)

**REVISION SIMPLIFIEE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document corrigé dans
le cadre de la
procédure de révision
simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la D.C.M. du

... 3 JUIL. 2013 ...

Le Maire



Document N° 2

**PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

REÇU LE

18 JUIL. 2013



Sous-Préfecture

de LENS
Cités & Paysages

679 avenue de la République

59 000 LILLE

Tél. 03 66 72 96 22

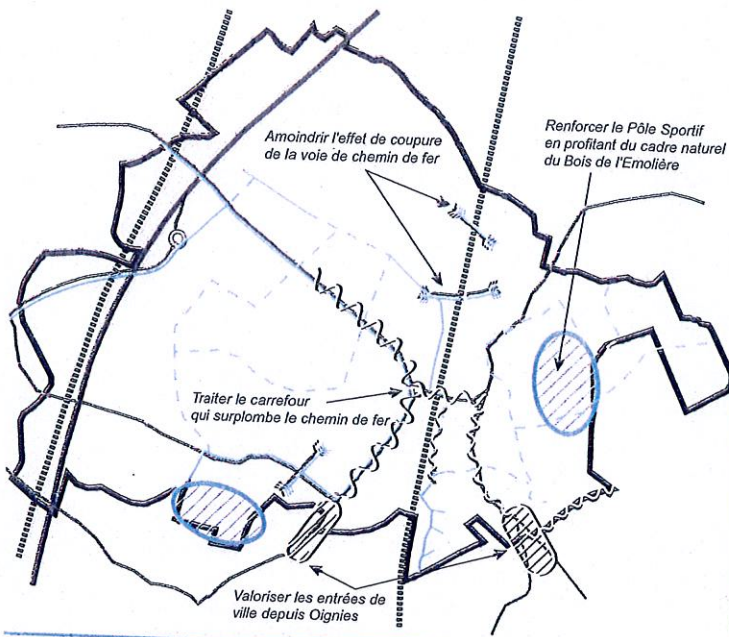
E-Mail. cites.paysages@wanadoo.fr

C&P

Schémas du P.A.D.D. avant révision simplifiée

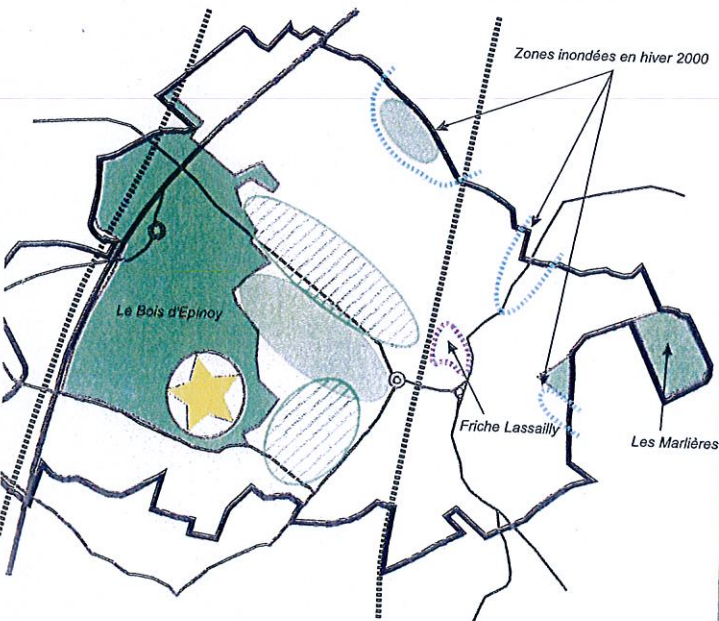


Améliorer la qualité de vie : renforcer les pôles sportifs et assurer une gestion écologique des déplacements



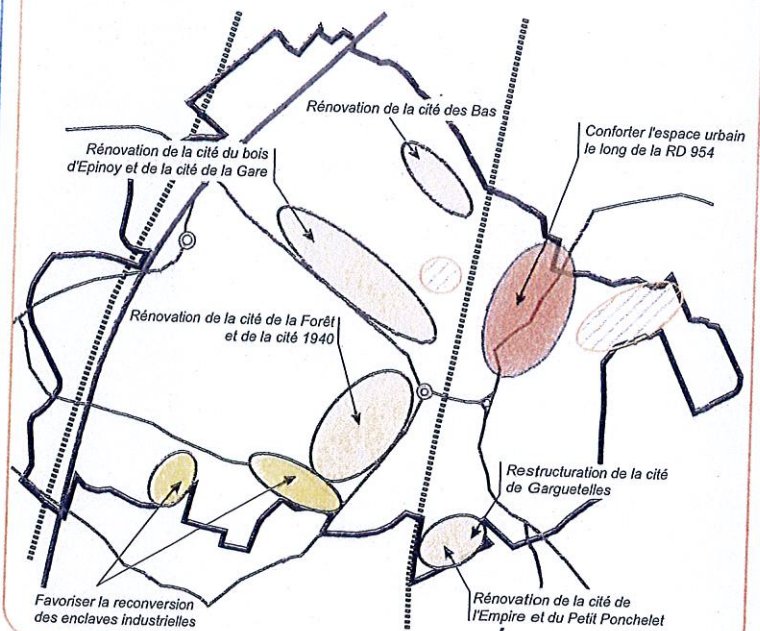
- Renforcer les pôles sportifs et de loisirs en profitant des espaces boisés
- Améliorer les liaisons entre les différents quartiers (voiture, vélo, piétons, transports en commun...)
- Aménager et sécuriser les voiries, traiter les carrefours dangereux
- Existant
- A créer
- Canaliser les flux piétonniers et/ou deux-roues
- Traitement et mise en valeur des entrées de ville

Prendre en compte les risques et le patrimoine naturel dans les aménagements de la commune



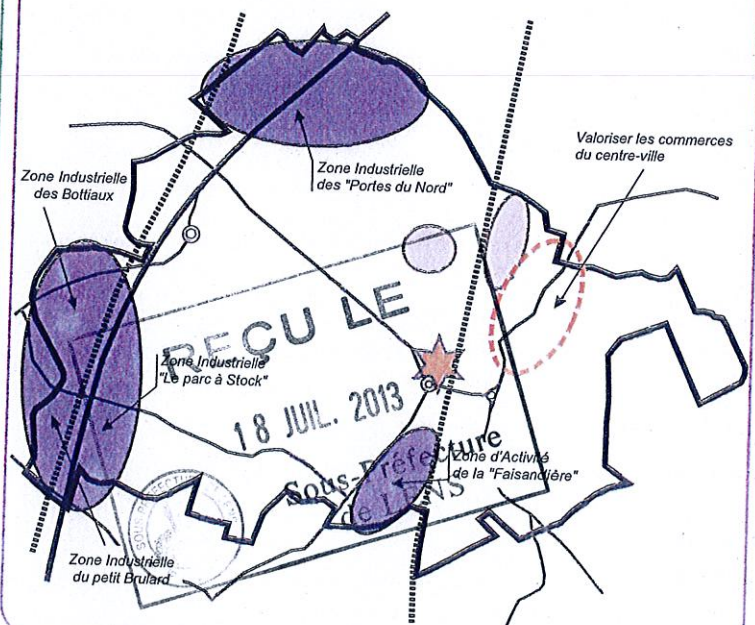
- Protéger et maîtriser la fréquentation des boisements à caractère naturel
- Préserver les espaces verts urbains et les espaces agricoles
- Préserver le patrimoine arboricole et les plantations d'isolement
- Ancien terroir en cours de requalification
- Site présentant des pollutions historiques des sols
- Espaces soumis à des risques d'inondation

Diversifier et valoriser l'offre en logements pour permettre la croissance de la population



- Conforter les espaces bâtis du "Vieux Libercourt"
- Restructurer les cités minières de qualité
- Espaces de renouvellement urbain à vocations multiples
- Prévoir de nouveaux espaces d'extension à vocation d'habitat

Faciliter le développement économique de la commune



- Concentrer les activités industrielles et artisanales au contact des principaux axes de transit
- Soutenir les petites activités de centre ville
- Encourager la présence de commerces de proximité
- Conforter et valoriser le pôle d'échange de la gare.

Exhibits

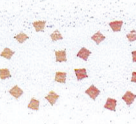
Sous-préfecture
de LENS



Traitement et mise en valeur des entrées de ville



Conforter l'espace bâti du "vieux Libercourt"



Espaces d'extension dans la continuité du tissu urbain existant



Protéger et maîtriser la fréquentation des boisements à caractère naturel

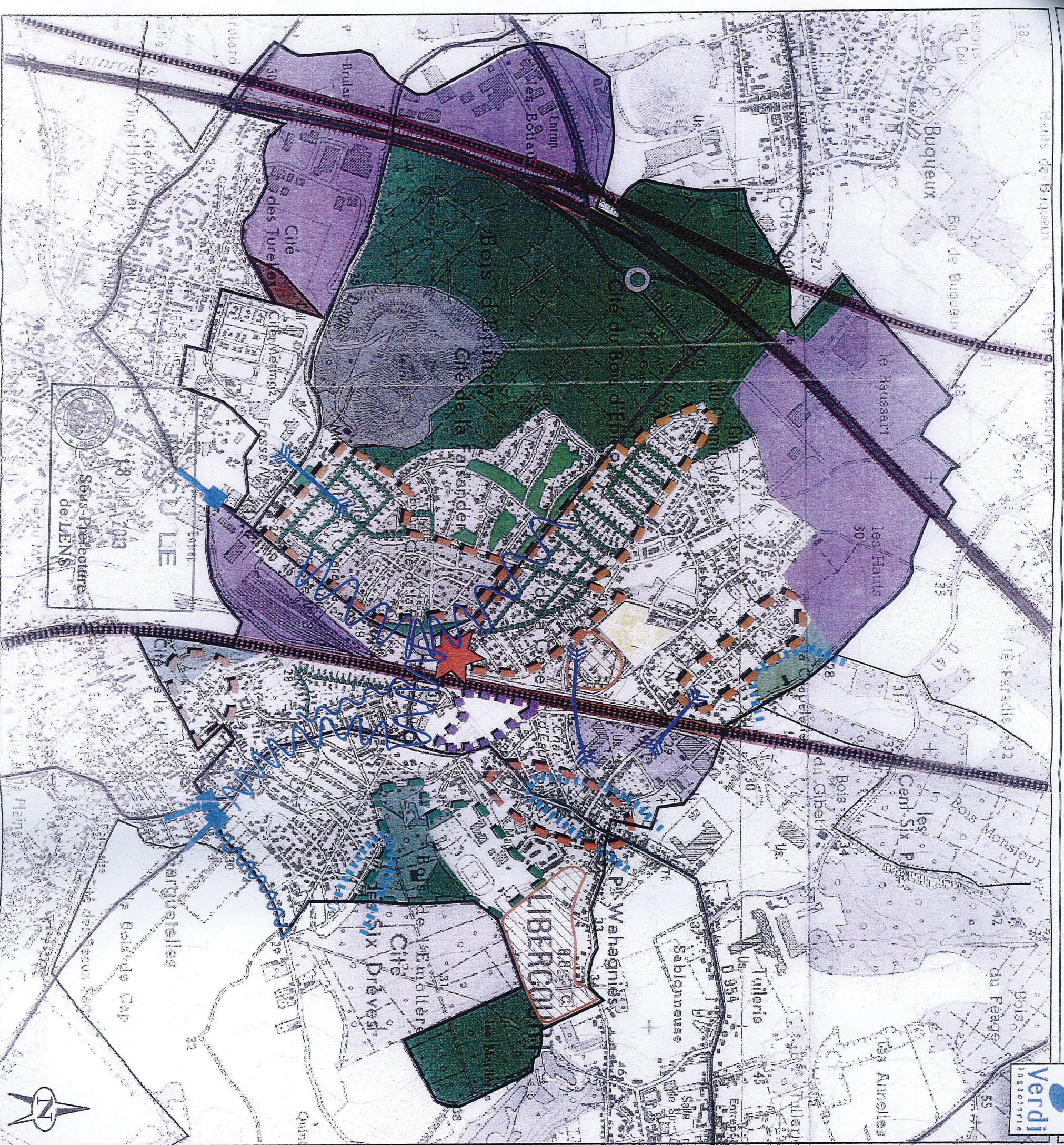


100

Conforter la présence de commerces de proximité

Schémas du P.A.D.D. après révision simplifiée





Loisirs et Qualité de vie

- Renforcer le Pôle sportif et de loisirs en profitant des espaces boisés
- Traitement et mise en valeur des entrées de ville
- Renforcer les liaisons entre les différents quartiers (voiture, vélo, piétons, transports en commun...)
- Aménager et sécuriser les voiries, traiter les carrefours dangereux

Habitat et espaces urbains

- Densifier l'espace bâti et favoriser le renouvellement urbain
- Conforter l'espace bâti du "vieux Libercourt"
- Restructurer les cités minières de qualité
- Espaces d'extention dans la continuité du tissu urbain existant
- Créer une aire d'accueil des gens du voyage

Sites et patrimoine naturel

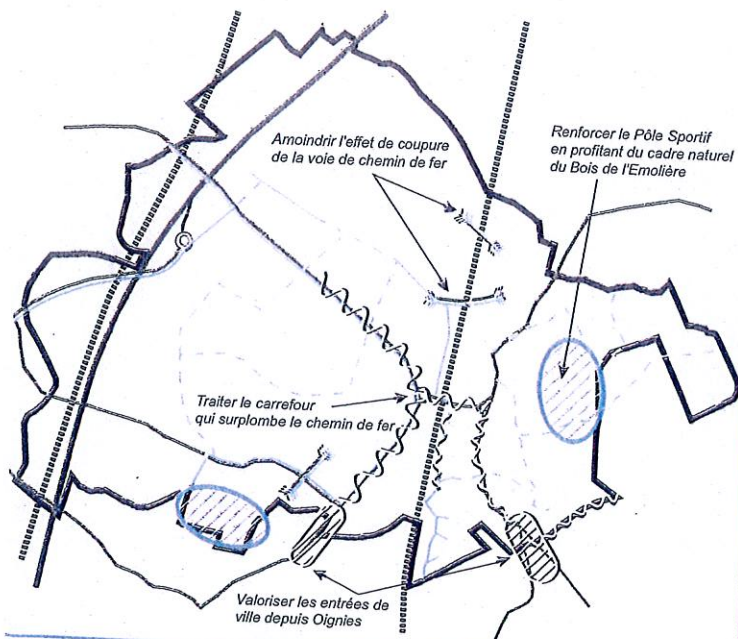
- Préserver le patrimoine arboricole
- Protéger et maîtriser la fréquentation des boisements à caractère naturel
- Profiter des délaissés urbains pour la création de nouveaux espaces verts
- Ancien terri en cours de requalification
- Site présentant des pollutions historiques des sols
- Espaces soumis au risque inondation

Renforcer l'économie de la commune

- Concentrer les activités industrielles et artisanales au contact des principaux axes
- Soutenir les petites activités de centre ville
- Conforter la présence de commerces de proximité
- Conforter et valoriser le pôle multimodal de la gare

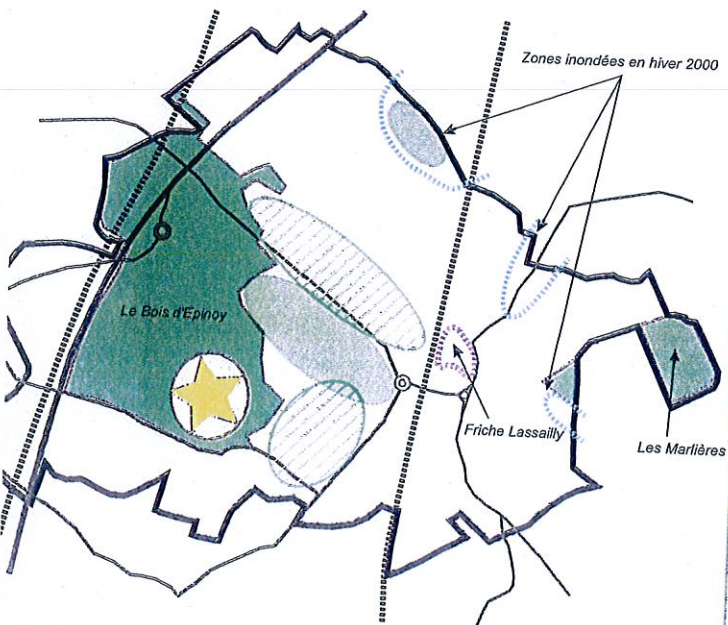
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer la qualité de vie : renforcer les pôles sportifs et assurer une gestion écologique des déplacements



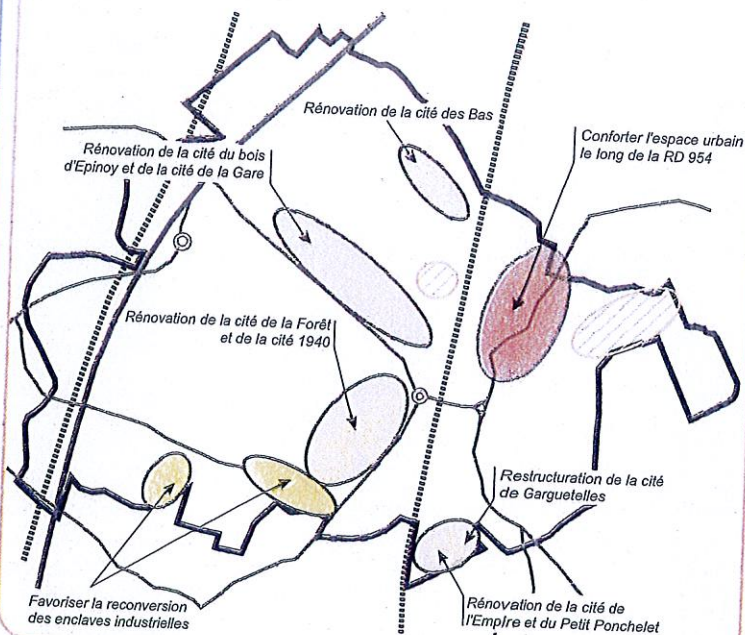
- Renforcer les pôles sportifs et de loisirs en profitant des espaces boisés
- Améliorer les liaisons entre les différents quartiers (voiture, vélo, piétons, transports en commun...)
- Aménager et sécuriser les voiries, traiter les carrefours dangereux
- Existant
 Créer
Canaliser les flux piétonniers et/ou deux-roues
- Traitement et mise en valeur des entrées de ville

Prendre en compte les risques et le patrimoine naturel dans les aménagements de la commune



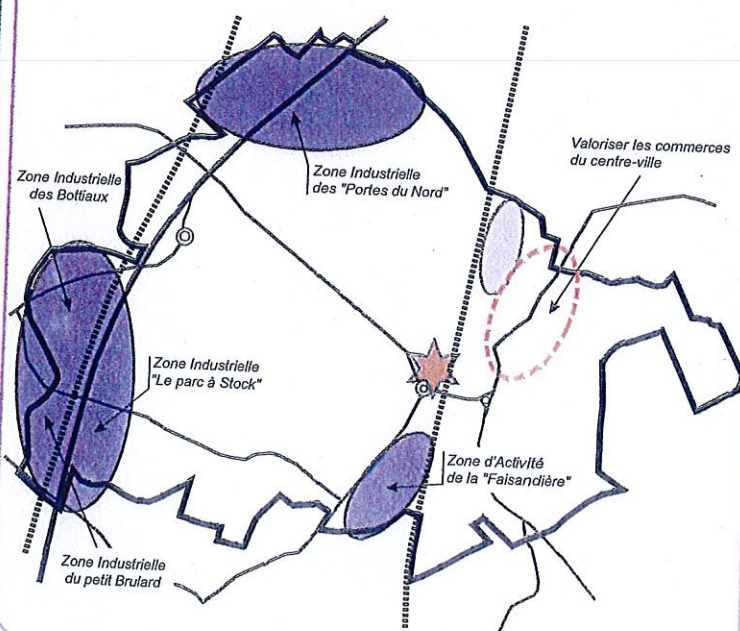
- Protéger et maîtriser la fréquentation des boisements à caractère naturel
- Préserver les espaces verts urbains et les espaces agricoles
- Préserver le patrimoine arboricole et les plantations d'isolement
- Ancien terroir en cours de requalification
- Site présentant des pollutions historiques des sols
- Espaces soumis à des risques d'inondation

Diversifier et valoriser l'offre en logements pour permettre la croissance de la population



- Conforter les espaces bâtis du "Vieux Libercourt"
- Restructurer les cités minières de qualité
- Espaces de renouvellement urbain à vocations multiples
- Prévoir de nouveaux espaces d'extension à vocation d'habitat

Faciliter le développement économique de la commune



- Concentrer les activités industrielles et artisanales au contact des principaux axes de transit
- Soutenir les petites activités de centre ville
- Encourager la présence de commerces de proximité
- Conforter et valoriser le pôle d'échange de la gare.

Sous-Préfecture de LENS